



Bulletin d'adhésion au SNUipp-FSU 2018-2019

A retourner au SNUipp Aisne - 4 rue Proudhon - 02700 TERGNIER

NOM :
Prénom :
Né(e) le/...../..... Sexe : M / F
Date de sortie de l'IUFM/ESPE : 30/06/
Téléphone :
Téléphone portable :
Nom de jeune fille :
Adresse personnelle :
.....
Code postal : Ville :
E-mail :

Le SNUipp FSU Aisne envoie des informations par courrier électronique (lettre d'information électronique). En indiquant votre courriel, vous en serez automatiquement destinataire.

Poste occupé : (cocher toutes les réponses qui conviennent)

adjoint ☐
directeur ☐
maternelle ☐
élémentaire ☐
primaire ☐
ASH (préciser) :
Instituteur ☐ P.E. ☐ P.E.S. ☐ P.E.G.C. ☐
à titre définitif ☐ à titre provisoire ☐
retraité(e) ☐
autre (préciser) :

Echelon : hors classe : oui ☐ non ☐
classe exceptionnelle : oui ☐ non ☐

Temps partiel : oui ☐ non ☐ quotité :

Montant de la cotisation (voir tableau au dos) :

Adhésion et paiement en ligne sécurisé en plusieurs fois c'est possible :
<https://adherer.snuipp.fr/02>



Etablissement ou école :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Type : Maternelle ☐ Élémentaire ☐ Primaire ☐ Collège ☐ Autre (préciser) :

Je choisis entre trois modes de paiements :

1 - Le paiement en ligne : Vous pouvez payer en ligne par CB de manière sécurisée de deux à quatre fois en vous rendant directement à l'adresse suivante <https://adherer.snuipp.fr/02> ou en flashant le QR code (sans retour de bulletin d'adhésion)



2- Le prélèvement automatique sans frais : N'oubliez pas de joindre 1 R.I.B. ou 1 R.I.P. Indiquez le nombre de prélèvements souhaité. Ces derniers ont lieu en début de mois. **Attention !** Tout refus de prélèvement vous sera facturé 20€.

☐ Le prélèvement automatique reconductible d'une année sur l'autre : 10€ en moins sur ta cotisation annuelle te seront décomptés du montant total de ta cotisation sans être inférieur à 87€ (pour l'interrompre, contactez nous avant le 15/09 de chaque année). Si vous n'avez encore jamais opté pour ce mode de paiement, remplissez et signez ce bulletin et l'autorisation de prélèvement.

☐ Le prélèvement automatique : Si vous n'avez encore jamais opté pour ce mode de paiement, remplissez et signez le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement.

3 - Le paiement par chèque(s) : ☐ Il suffit de remplir soigneusement le bulletin d'adhésion ci-dessus et de nous le renvoyer accompagné de votre règlement de 1 à 10 chèques (à l'ordre du SNUipp FSU Aisne)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA - COTISATIONS SNUipp-AISNE

Mandat de
prélèvement SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp FSU 02 à envoyer des instructions de votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp FSU 02.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous passez avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Organisme créancier SEPA: SNUipp Aisne - 4 rue Proudhon - 02700 Tergnier	IDENTIFIANT CREANCIER SEPA FR89ZZZ447033	BRED Banque Populaire 02400 Château-Thierry
---	---	--

(Nom, prénom et adresse du débiteur)	Nom et adresse de l'établissement teneur du compte Banque : Adresse :
---	---

IBAN

BIC

Nota : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Compte
à débiter

J'opte pour le paiement de ma cotisation SNUipp-FSU à partir de l'année scolaire 2018-2019 en
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 prélèvements (entourer le nombre de prélèvement choisi)

A envoyer au SNUipp-Aisne
4 rue Proudhon - 02700 Tergnier

Joindre un RIB ou RIP

A :
Signature :

Date :